PROCES-VERBAL D'AUDITION

Qualité de l'intéressé(e) : Source

Nous, MARCHETTINI Franck, Inspecteur de Police de la Zone de Police ANS/ST-NICOLAS, Zone de Police ANS/ST-NICOLAS, entendons , le 25/07/2022 à 08:52 heures :

Nom : KETTMUS Laurent,Gisèle,Pierre
Né à Verviers le 07/08/1985
Nationalité : Belgique
Etat civil : marié
Profession : Sans profession(étudiant(e))
Domicilié à 4000 Liège, Rue Forgeur, n° 24 n° boîte : 0021
Document d'identité n° :

qui nous déclare en langue française :
"Je désire m'exprimer en français et fais choix de la procédure en cette langue.
Conformément à l'article 47bis du Code d'instruction criminelle,vous m'avez notifié, préalablement à mon audition :

- que je peux demander que toutes les questions qui me sont posées et les réponses que je donne soient actées dans les termes utilisés
  Je désire que ceci soit d'application.
- que je peux demander qu'il soit procédé à tel acte d'information ou telle audition
  Je désire que ceci soit d'application.
- que mes déclarations peuvent être utilisées comme preuve en justice
- que je peux utiliser les documents en ma possession, sans que cela puisse entraîner le report de l'interrogatoire
- que je peux, lors de l'interrogatoire ou ultérieurement, exiger que ces documents soient joints au procès-verbal d'audition ou déposés au greffe
  Je désire que ceci soit d'application.

Je suis entendu sans contrainte de votre part dans le cadre d'une affaire qui me concerne.

J'agis présentement en qualité de titulaire de l'immatriculation

agissant de ce fait au nom de
Nom : Nethys SA

Je vous déclare la perte du certificat d'immatriculation délivré avec comme numéro de sécurité : 406962339 pour le véhicule suivant :

Numéro d'immatriculation : anciennement 1KBH340
Genre de véhicule : Auto > Véhicule à usage multiple
Marque : LEXUS RX 450 H
Type :

Numéro de chassis	: JTJBC11A902465407
Couleur	: noir
Index kilométrique	:
Etat général du véhicule	: bon
Date de 1ère mise en circulation	: 2015

Ce véhicule n'a pas été vendu.

Je m'engage formellement à informer immédiatement vos services si je retrouve le certificat d'immatriculation dont question ou s'il m'est restitué.

Les faits se sont déroulés comme suit :
Plus ou moins en date du 18/07/21 vers 10.00hrs, nous étions encore en possessiond es documents de bord à savoir du certificat d'immatriculation et du conformité lié au véhicule en question. Entre cette date du celle du 18/07/22 09.00hrs, ces documents ont été égarés. Le véhicule propriété de la société Nethys était stationné sur un parking privé. Durant cette année, il a du se rendre à de nombreuses reprises dans des garages pour réparations. J'ignorer les circonstances de perte des documents si ce n'est qu'un des garagiste aurait peut être omis de les remettre dans le véhicule. En date du 18/07/22 vers 09.00hrs, alors que nous nous apprêtions à vendre le véhicule, nous avons constaté l'absence de ces documents. Je fais cette déclaration en qualité de gestionnaire de flotte de la société Nethys.

Je prends connaissance que je peux demander une copie du procès-verbal de mon audition. qui me sera délivrée gratuitement. Je vous donne acte de ce que vous me remettez immédiatement une copie du procès-verbal de mon audition.

La personne auditionnée signe sur le présent
Dont acte, clos le

MARCHETTINI Franck,
Inspecteur

Annexe 2 : ATTESTATION DE DEPOT DE PLAINTE
(P.V.S.)
Veuillez conservez le présent document

Zone de Police de Liège

Numéro de votre procès-verbal : LI.28.LA.027393/2022.
Date de dépôt de votre plainte : 21/03/2022.
Votre identité : KETTMUS LAURENT,GISÈLE,PIERRE né à Verviers le 07/08/1985, domicilié à 4000 Liège, Rue Forgeur 24.

Madame, Monsieur,
Vous venez de déposer plainte auprès de la police. La présente attestation sert de preuve de dépôt de votre plainte. De plus, elle contient des **informations importantes** dont vous aurez besoin pour la suite de la procédure.

Les suites de votre plainte.

Votre plainte est enregistrée dans un **procès-verbal simplSIié** (PVS). Pour l'établissement d'un PVS, la police tient compte de la nature des faits et des circonstances de l'affaire, comme par exemple, l'absence de suspect ou de piste menant à un suspect.1
Ce PVS restera au commissariat et ne sera pas envoyé au parquet. Néanmoins, par l'envoi d'une liste mensuelle récapitulative, le Procureur du Roi sera averti de votre plainte.
Si de nouveaux éléments (par exemple : identSIication de l'auteur de l'infraction) peuvent donner lieu à une autre orientation de l'affaire, le procès-verbal sera transmis au Procureur du Roi et vous en serez informé par le service de police.

L'information et les droits des victimes.

La loi vous permet de vous déclarer **personne lésée** ou de vous constituer **partie civile**. Cependant, compte tenu des raisons qui ont justSIié l'établissement d'un procès-verbal simplSIié, il vous est vivement conseillé de demander un avis avant d'entamer l'une de ces démarches. Pour ce faire, vous pouvez par exemple vous adresser gratuitement à une **maison de justice** * consulter directement un avocat.
A cet égard, votre attention est attirée sur les enjeux, la complexité et les conséquences financières possibles de la constitution de partie civile.

L'assistance aux victimes.

Si vous éprouvez le besoin d'être assisté(e), vous pouvez en informer le service de police qui pourra faire appel au **service d'assistance policière aux victimes** ou vous orientera vers un autre service spécialisé.
Il existe aussi un **service d'aide aux victimes** * qui pourra vous aider, en cas de nécessité, à surmonter les conséquences de l'infraction, vous accorder une aide psychosociale ou pratique et vous fournir des informations. Vous pouvez autoriser la police à communiquer vos coordonnées au service d'aide aux victimes en remplissant le formulaire de renvoi. Dans ce cas, le service d'aide aux victimes prendra lui-même contact avec vous dans les meilleurs délais.
Les dSIférents services mentionnés ci-dessus sont gratuits et entièrement facultatSIs.

L'intervention de l'assurance.

Si vous possédez une **assurance** (par exemple : protection juridique ou familiale), il vous est conseillé de contacter votre assureur et de lui faire parvenir une copie de votre audition.
Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le verbalisant,
PIRET Stéphanie, Inspecteur
21/03/2022

* Adresses utiles :

- **Service d'Assistance Policière aux Victimes (SAPV) de la POLICE LOCALE DE LIEGE**
  Hôtel de Police (1er étage) : Rue Natalis 60-64 à 4020 Liège - 04/340.84.80

- **Bureau d'aide juridique**
  Rue du Palais 66 à 4000 Liège - 04/222 10 12

- **Service d'aide aux victimes**
  Rue du Parc 79 à 4020 Liège - 04/340 37 90

- **Service d'accueil des victimes auprès du Parquet**
  Section droit commun : Palais de Justice - aile nord, Rue de Bruxelles 2 à 4000 Liège - 04/222.78.78
  Section Jeunesse et roulage : Palais de Justice - aile nord, Rue de Bruxelles 2 à 4000 Liège - 04/222.78.60

- **Service de médiation**
  Service de médiation entre auteurs et victimes d'infractions
  ASBL Médiante : Quai de la Boverie 9 à 4020 Liège - 04/344.50.43

- **CollectSI contre les violences familiales et l'exclusion (CVFE)**
  Rue Maghin ,11 à 4000 Liège . 24h/24, 7j/7 Tél.: 04/223.45.67

N.B. Vous pouvez obtenir des informations complémentaires sur les droits des victimes d'infractions sur le site www.droitsdesvictimes.just.fgov.be Vous pouvez également vous procurer des brochures dans les palais de justice et les maisons de justice, sur le site internet www.just.fgov.be (rubrique 'publications') ou en écrivant au Service Public Fédéral Justice, service de communication, Boulevard de Waterloo 115 à 1000 Bruxelles (Tél. : 02/542 69 10)

☐ Je désire copie de ce résumé d'audition et j'en accuse réception.
☐ Je ne désire pas de copie de ce résumé d'audition.

SIGNATURE DONT ACTE OFFICIER VISEUR

